



Ecole Notre Dame du Sacré Cœur  
3 rue de l'école  
44670 La Chapelle Glain  
02/40/55/58/79

## Règlement intérieur



### Horaires de l'école

La classe a lieu de **8h45 à 12h15** le matin et de **13h30 à 16h15** l'après-midi. L'ouverture du portail se fait par une enseignante: 8h35 et 13h20.

Le portail est fermé de 8h55 à 12h15 et de 13h30 à 16h15. Pour le bon fonctionnement des classes, il est donc important de respecter les horaires.

Les enfants doivent être conduits dans la classe pour les élèves de maternelle (TPS/PS/MS) par la personne qui les accompagne; pour les autres élèves, les personnes les accompagnants doivent rester au portail.

L'enseignante responsable de la sortie conduit les enfants au portail.

Toute personne, en dehors des parents, chargée de venir prendre un élève à la sortie de l'école doit être inscrite sur la fiche de renseignements (cf. feuille jointe au dossier).

**En cas de changement**, merci de nous informer dans le cahier de liaison : si votre enfant doit venir ou repartir par un autre moyen que celui utilisé d'habitude ou s'il doit quitter l'école avec quelqu'un d'autre.

(Pensez à compléter le feuillet vert : autorisation de laisser partir seul un enfant.)

Pour les enfants qui viennent à vélo : il est interdit de rouler sur la cour, ils doivent descendre du vélo et marcher à côté.

**Aucun enfant ne devra se trouver dans l'enceinte de l'école avant ces horaires.**

**En dehors des temps de classe ( 8h35-12h15/ 13h20-16h15) ( 17h pour l'APC), l'OGEC décline toute responsabilité concernant d'éventuels problèmes survenus sur la cour de l'école.**

### L'équipe pédagogique :

	Nom	Classe
1	Angélique GAUDIN	PPS - PS-MS
2	Julie PASQUIER	GS-CP
3	Marie-Laure MAINGUY	CE1-CE2
4	Nathalie BEDOUET (directrice)	CM1-CM2
	Elisabeth Gernais	Poste de soutien ASH
	Morgane Jacques	AESH
	Personnels de l'O.G.E.C	ASEM : <i>en cours de recrutement</i> Jocelyne Lebreton : agent d'entretien

## Fréquentation – Absences :

❖ L'école maternelle est obligatoire.

❖ Une nouvelle année est l'occasion de rappeler l'obligation de la fréquentation scolaire. L'école ne peut cautionner les absences pour raison de vacances ou de week-end anticipé ou prolongé.

❖ Conformément à la législation, toute absence à l'école doit être excusée à l'aide d'un bulletin d'absence daté et signé des parents.

→ **En cas d'absence prévue** (rendez-vous chez le médecin, un spécialiste), veuillez à nous avertir en complétant un coupon d'absence.

→ **En cas d'absence imprévue**, veuillez à nous avertir en téléphonant à l'école (n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur) puis inscrivez le motif de l'absence sur le coupon d'absence.

**Remarque** : N'oubliez pas de prévenir également la cantine au numéro suivant :  
06/45/07/83/16

## Rencontre avec les enseignantes :

Les enseignantes peuvent recevoir les parents en dehors des heures de classe. Il est cependant nécessaire de prévenir à l'avance par un mot écrit afin de **prévoir un rendez-vous.**

## Santé à l'école :

Si votre enfant a des problèmes de santé, vous devez demander la rédaction d'un **PAI** (projet d'accueil individualisé) auprès du médecin scolaire. (Allergies, asthme,...). Les PAI doivent être actualisés **chaque année scolaire.**

**AUCUN** traitement médical ne peut être donné aux élèves **en dehors de la rédaction d'un PAI.**

Les élèves ne sont pas autorisés à venir en classe avec des médicaments. Aussi, voyez avec votre médecin généraliste pour qu'il vous prescrive des médicaments pour le **matin et le soir.**

Les enfants malades resteront chez eux jusqu'à complète guérison. A leur retour, ils devront participer à toutes les activités.

En cas de maladie contagieuse, un certificat médical doit être produit.

## La vie à l'école

- **Le respect des autres et de la politesse sont importants, nous veillerons à ce que les enfants les appliquent au quotidien. L'équipe se réserve le droit de juger des sanctions à appliquer en cas de gestes ou de mots violents.**
- **L'école est un lieu public : par respect pour tous, nous demandons une tenue correcte, pas de maillots, shorts ou jupes trop courts. Pour la sécurité de vos enfants, pas de tongs, ni de mules qui provoquent des chutes.  
Merci de marquer les vêtements de vos enfants.**
- La cantine est sous la responsabilité de l'OGEC. Nous nous efforçons d'être attentifs au comportement et à l'attitude des enfants. Les responsables de la cantine attribueront les sanctions nécessaires si besoin.
- Nous essayons de vous faire passer régulièrement les cahiers ou fichiers de vos enfants, **merci de les signer.**
- Les manuels scolaires : nous souhaitons en rappeler le nécessaire respect. Un manuel scolaire doit pouvoir être utilisé au moins 5 ans. C'est pourquoi ils doivent être couverts dès la rentrée. Merci de ne pas scotcher sur le livre. En cas de perte ou de détérioration importante, le manuel vous sera facturé au prix d'achat.
- **Tous les jeux de la maison sont interdits à l'école**, sauf les billes.  
**Attention : ces jeux sont interdits aux enfants de PS et MS.**  
**Tout échange entre les enfants est interdit à l'école** (autocollants, divers gadgets...)
- L'école n'est pas responsable de la perte ou de la dégradation des objets personnels des élèves bijoux, ...)
- **Les goûters, bonbons, chewing-gums sont interdits à l'école**, sauf les goûters du soir pour les enfants assistant aux activités pédagogiques complémentaires.
- **Les anniversaires** : les enfants aiment fêter leur anniversaire à l'école. Chaque enseignante vous expliquera lors de sa réunion de rentrée les modalités qu'elle souhaite pour sa classe.

## Parasites :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être par conséquent très vigilants. Surveillez fréquemment la tête des enfants et agissez sans tarder. Merci de nous prévenir rapidement.

## La Pastorale :

Dans l'Enseignement Catholique, les enfants bénéficient d'une heure supplémentaire liée au caractère propre.

⇒ Pour les maternelles, CP et CE1, cette heure est consacrée à l'éveil à la Foi

⇒ Pour les plus grands, du CE2 au CM2, deux propositions sont faites : catéchèse ou culture chrétienne.

① La catéchèse est une démarche qui permet aux enfants d'approfondir leur foi en Jésus Christ et leur relation à Dieu.

La catéchèse demande une libre adhésion de la part des enfants et des parents.

② La culture chrétienne permet aux enfants de s'inscrire dans une histoire particulière marquée par le Christianisme. Elle donne des clés de lecture pour découvrir une société largement inspirée des valeurs issues de la foi chrétienne.



## Fournitures scolaires :

Une liste de fournitures pour chaque cours vous est communiquée.

A chaque rentrée scolaire, des fournitures diverses sont distribuées. Cependant, le manque de respect envers le matériel (crayon, règle, gomme, feuilles, ...) donné par l'école existe. Les enseignantes ne renouvellent pas le matériel cassé, abîmé ou perdu. Il est à la charge des familles.

## Assurances :

L'assurance scolaire doit garantir les dommages que l'élève pourrait causer à des tiers  
**= garantie de responsabilité civile.**

Cette assurance est obligatoire pour les sorties et voyages scolaires.

**Chaque famille** devra **obligatoirement** fournir le jour de la rentrée une attestation  
« **Assurance Responsabilité Civile** » pour chaque enfant. (A demander à votre assureur)

-Par ailleurs, l'école a souscrit auprès de GROUPAMA une **assurance « individuelle – accidents corporels »** pour tous les élèves. (Dommages que l'élève pourrait subir)



## Droit à l'image et propriété intellectuelle

Nous sommes susceptibles d'utiliser, dans le cadre de notre travail pédagogique, des photos d'élèves. Les photos utilisées dans la classe ne nécessitent pas d'autorisation, cependant, certaines peuvent être utilisées pour une exposition, illustrer une sortie, ....

Pour ce dernier point, la loi nous oblige à avoir l'autorisation écrite des parents.

**Nous vous demandons de bien vouloir compléter cette autorisation en deux exemplaires ( 1 exemplaire est à conserver à la maison)**

Il est important de rappeler à tous d'être vigilant quant à l'utilisation des photos et des réseaux sociaux. Lors des sorties pédagogiques, les parents accompagnateurs ne pourront pas prendre de photos à titre personnel.

**Les photos d'activités en classe ou des sorties qui sont transmises aux familles n'ont pas à être diffusées sur les réseaux sociaux ou internet au vu du respect du droit à l'image de tous les élèves.**

### **Les activités et sorties pédagogiques :**

Des activités culturelles, ainsi que des sorties et des voyages scolaires peuvent être organisés. Ces activités ont un but pédagogique, elles sont obligatoires et il est important que les élèves y participent.

**La participation financière des familles pour les sorties ou spectacles auxquels les enfants participeront ou assisteront dans l'année n'est pas intégrée aux contributions.**

La piscine est une activité obligatoire.

### **2 associations de parents d'élèves partenaires de l'équipe éducative :**

L'école est gérée par un groupe de parents bénévoles regroupés au sein de l'**O.G.E.C** (organisme de gestion de l'école catholique). Ils se regroupent pour réaliser les travaux nécessaires, gérer les contributions scolaires des familles, gérer la cantine scolaire. C'est aussi le moyen de promouvoir des projets, de développer la coopération à l'école.

L'O.G.E.C est aussi l'employeur du personnel non enseignant.

Présidente O.G.E.C : Mme CHOTARD Noémie

⇒ **contributions scolaires 2020/2021: 21€/élève/mois**

(Les contributions ont pour rôle de financer les travaux, l'entretien des locaux, rémunération du personnel,...)

**Un formulaire à compléter vous est transmis avec cette circulaire de rentrée. (à rendre pour le 3/07/2020)**

L'**A.P.E.L** : regroupe également des parents bénévoles qui se rencontrent régulièrement pour prévoir les animations. Son budget lui permet de subventionner certains intervenants extérieurs pour des animations, des sorties scolaires, les classes découvertes, l'achat de matériels pour les classe.

Président A.P.E.L : Mr Lecoq Sylvain

⇒ Un bulletin d'adhésion à l'APEL 2020/2021 vous sera transmis.

Vous serez conviés à leur assemblée générale au cours de laquelle chacune présentera ses bilans et projets et répondra aux questions que vous vous posez. Votre présence y est donc importante.

### **Stationnement :**

Afin d'assurer la **sécurité des élèves**, il est **interdit** de se stationner sur les **lignes continues**. De même, il faut laisser libre l'accès aux piétons.

Deux parkings sont à votre disposition pour ne pas encombrer la rue.

**Merci de respecter cette consigne.**

### **Cantine**

Un dossier vous est transmis séparément.

**Une permanence** vous est proposée pour **rapporter le dossier d'inscription afin que votre(s) enfant (s) puisse(nt) déjeuner les premiers jours de septembre :**

**vendredi 3 juillet 2020 de 16H15 à 17H30 (dernier jour d'école)**

Coût du repas 2020/2021: 3€95/élève.



### L'accueil périscolaire :

Pour un accueil avant 8h35 ou après 16h15, vous pouvez prendre contact avec la Mairie de La Chapelle Glain qui a en charge ce service.

Horaires : 7h35 - 8h35 et 16h15 – 18h15

### Calendrier scolaire :

Les enfants reprendront le chemin de l'école le **mardi 1 septembre 2020 à 8H45.**

L'académie de Nantes est dans la **zone B** (Bulletin Officiel – 16 avril 2015)

	Fins des cours	Reprise des cours
Rentrée des élèves		Mardi 1 septembre 2020
Toussaint	vendredi 16 octobre 2020	lundi 2 novembre 2020
Noël	vendredi 18 décembre 2020	lundi 4 janvier 2021
Hiver	Vendredi 19 février 2021	lundi 8 mars 2021
Printemps	vendredi 23 avril 2021	Lundi 10 mai 2021
Début des vacances d'été	mardi 6 juillet 2021 après la classe	

Les élèves n'auront pas cours le vendredi 14 mai 2021

### Dossier scolaire

Dans cette enveloppe, vous trouverez:

- ◆ Circulaire de rentrée **à conserver**
- ◆ Autorisation de sortie au portail (*à rapporter si nécessaire*) (*ainés du CP au CM2*)
- ◆ Fiche de renseignements (1/élève) **à rapporter**
- ◆ Fiche d'urgence (1/élève) **à rapporter**
- ◆ Fiche- Autorisation pour des photographies scolaires (feuille saumon) **à rapporter**
- ◆ Liste(s) de fournitures scolaire(s)
- ◆ Fiche- Contributions OGEC **à rapporter**

⇒ **Les fiches de renseignements et d'urgence doivent être remplies avec soin. N'oubliez pas de signaler tout changement en cours d'année (n° de téléphone, adresse, ...)**

En cas d'absence des parents (voyage), merci de nous l'indiquer ainsi que les coordonnées des personnes responsables de vos enfants.

### A noter sur l'agenda:

Parents des élèves de TPS PS et MS :

L'enseignante accueillera les parents qui souhaitent déposer les fournitures et visiter la classe avant la rentrée **le vendredi 28 août 2020 de 15h30 à 17h30.**